

Autorisation D'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R), PROFIL OPÉRATEUR

OBJECTIFS :

Connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux à proximité des réseaux, la sécurité des personnes et des biens puis la protection de l'environnement.

Connaître les responsabilités des différents acteurs : **RESPONSABLE DE PROJET, EXPLOITANT DE RESEAUX EXECUTANTS DE TRAVAUX.**

Identifier les « méthodes douces de terrassement » pour se prémunir des risques et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

Préparer le personnel de l'employeur au QCM leur permettant d'obtenir l'attestation de compétences prévue par la réglementation et donc permettre aux employeurs de délivrer l'Autorisation à Proximité des Réseaux (AIPR).

PUBLIC

Conducteurs d'engins de terrassement, de manutention ou d'élévation,

Conducteurs de benne basculante (obligation depuis le 01/01/2020)

Suiveurs (personnels d'exécution à pied)

Personnels intervenants dans le cadre des travaux urgents,...

QUALITES DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels.

METHODES PEDAGOGIQUES

ACTIVE, PARTICIPATIVE, DIDACTIQUE, MAGISTRALE.

Exposés – Questions / Réponses

Vidéos

Retours d'expériences du formateur, expert en VRD (Voirie et Réseaux Divers) et expert juridique sur la réglementation anti-endommagement des réseaux.

MOYENS PEDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants.

SUIVI

Feuille de présence par demi-journée
Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de compétence délivrée à l'issue de l'examen AIPR

DUREE

1 jour - 6 heures dont 1h de Test

PROGRAMME

I – ELEMENTS CONTEXTUELS, CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES LIES AUX RESEAUX SOUTERRAINS ET AERIENS

- La réforme anti-endommagement des réseaux : pourquoi ?
- Le rôle de l'Opérateur, sa mission et les responsabilités à son niveau, son positionnement par rapport à l'Encadrant.
- Les différents réseaux enterrés et aériens (éléments constitutifs, dangerosité, affleurants visibles, code couleur concernant le grillage avertisseur,...)

II – ROLE EN TANT QU' « OPERATEUR » (rôle de l'exécutant de travaux) EN PHASE TRAVAUX

- L'environnement du chantier : «la lecture » du terrain, les moyens de repérage, la lecture des plans et leur classe de précision
- L'opération de « marquage-piquetage » : « qui doit faire quoi ? » ? Les contrôles de la DREAL sur le sujet
- Le cas des travaux urgents

III – LA VIE DU CHANTIER, LES REFLEXES A AVOIR

- Savoir qu'il existe un Guide Technique fascicule 2 version 3 du 01/2020 relatif aux interventions à proximités des réseaux
- Les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages
- Les situations potentiellement dangereuses ou inattendues, les modalités pratiques d'alerte de la hiérarchie : le constat d'arrêt de travaux
- Incident sur réseaux : la règle des 4 A : Arrêter ; Alerter, Aménager, Accueillir et le constat contradictoire de dommage sur réseaux

IV – L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESAUX (AIPR)

- Qui doit en disposer ? quel est son délai de validité ?
- Comment se passe le test AIPR ?

Préparation au QCM – QCM blanc avec mise en situation

A2SE Conseil

Contacts: 02.40.11.11.47 – 01.55.68.12.52 – Mail: info@a2seconseil.fr

Agence Ouest

ZAC de Cadréan – Le Pré Cadeau – BP 03
44550 Montoir de Bretagne

Paris Ile-de-France

Tour Ariane – 5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense cedex

Agence Sud-Est

Z.I. Sud – 2 Avenue Lascos
13500 Martigues

N° Siret: 532 559 150 00018 / Code APE: 7022Z / N° TVA intra communautaire FR 635 325 591 50